

2020/2021, deux années de protocoles d'accords pour la CGT de Bordeaux Métropole

En plus d'avoir porté la pétition de début d'année à la collecte afin d'obtenir plus de matériel roulant qui faisait défaut à la collecte, celles dans les pôles territoriaux pour des raisons de conditions de travail également, ces deux années ont été riches en conclusions avec vos revendications.

Il n'y a pas de vacances pour faire valoir ses droits et revendiquer et c'est pour cela que les représentants CGT de Bordeaux Métropole sont tous les jours « sur le pont », quelle que soit la météo, le contexte social et bien évidemment, la pause syndicale estivale n'existant pas chez nous.

MARS 2020/Voirie Grands Trafics : 3 thèmes de revendications pour ce service. **Maintien de rémunération, cycle de travail et recrutements. Des avancées significatives pour ces agents. Premier protocole d'accord signé par la CGT en 2020.**

MAI 2020 : Avant même les annonces du gouvernement face à la crise que d'octroyer une « prime COVID » aux agents exposés, nous étions déjà sur le terrain. **La mobilisation des agents et notre soutien a permis l'attribution d'une prime de 25€/jour travaillé (maxi 700€) pendant la période de confinement. Seule la CGT a signé ce protocole d'accord.**

DECEMBRE 2020/Pôle Territorial Ouest (ST5) : Des agents qui ne badgent pas mais pour lesquels un projet contraire allait voir le jour. Le ST5 allait faire office de service « pilote ». Non seulement, cela concernait tous les pôles territoriaux mais en plus, des acquis bien avant la mutualisation allaient sauter (RTT) !

C'était aussi sans compter avec les engagements du précédent Président aux ressources humaines avec lequel nous avons signé un protocole d'accord (17/12/2015) pour que ces acquis ne soient pas abandonnés concernant le temps de travail dans le contexte de la mutualisation. Alors que d'autres en revendiquaient la « paternité », alors même absents de la table des négociations, nous avons signé le protocole d'accord.

28 MAI 2021 : 4 années de discussions pour arriver à une entente et à la signature d'un avenant au protocole d'accord de 1983 sur les droits syndicaux. **Cet avenant permet, en plus de mettre à jour certains thèmes, de donner plus de moyens aux représentants syndicaux dans leurs droits. Il est important en effet que tous les moyens soient mis en place pour que les revendications soient portées, d'être entendus et de pouvoir bien négocier.**

28 MAI 2021 : déjà début mai 2021, la CGT avait recensé différents dysfonctionnements et était destinataire de revendications. Lignes directrices de gestion, prime de valorisation à la collecte, travail à distance, pôle territorial ouest, pérennisation de CDD, centre d'action sociale, parcs cimetières. Le 21 mai, nous déposons un préavis à partir du 31 mai. **Mais c'est bien le 28 mai 2021 après-midi que nous étions reçus pour négocier, le protocole d'accord étant daté au 28 mai 2021.**

Ainsi, simplification de la procédure pour la catégorie C en vue des candidatures pour la promotion interne, 11€ supplémentaires aux 39€ pour la collecte la portant à 50€, étude sur les pertes financières au PTO ainsi qu'une visite du CHSCT pour les locaux, examen de la situation des CDD, inscription au prochain comité de suivi RIFSEEP de la situation de nos collègues du centre action social, remise à jour du dispositif horaire aux parcs cimetières.

Ces avancées ont permis de retirer notre préavis de grève du 31 mai. La suite, vous la connaissez !

Nous continuons ainsi notre travail qui est loin d'être terminé. Mais pour cela, il faut être auprès des gens, les entendre mais surtout les écouter. Être nombreux et solidaires est une nécessité. Si se syndiquer est important, cela ne doit pas se faire à n'importe quel prix et nous n'en faisons pas un « fonds de commerce » comme nous l'avons déjà exprimé. La CGT n'aura de cesse d'être là auprès de vous. Plus que des paroles, des actes !



Nos tracts

SYNDICAT CGT DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Tél : 05.56.99.86.49 / 06.30.77.79.12

Maison des Syndicats Esplanade du 8 Mai 1945 33045 BORDEAUX CEDEX

Courriel : cgt.cub@bordeaux-metropole.fr

Site web : <http://perso.modulonet.fr/cgtcub33>



**ON LACHE
RIEN**